

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

SUBVENTION DE
SOLIDARITE AVEC
LES ILES DE SAINT-
MARTIN ET SAINT-
BARTHELEMY.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUPIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUPIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D122-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : SUBVENTION DE SOLIDARITE AVEC LES ILES DE SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les besoins des populations des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy après le passage de l'ouragan Irma le 6 septembre dernier,

CONSIDERANT le souhait de la Ville des Lilas de participer à l'effort de reconstruction de ces îles,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le budget communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer trois subventions de 500 euros chacune afin de venir en aide aux populations des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sinistrées après le passage de l'ouragan Irma le 6 septembre dernier.

ARTICLE 2 : DIT que ces trois subventions seront versées par mandat administratif aux trois associations suivantes qui se feront le relais de l'aide aux victimes, sur un compte spécial créé à cet effet :

- la Croix-Rouge - 75678 PARIS CEDEX 14.
- le Secours populaire - 9/11, rue Froissart BP 3303 - 75 123 Paris Cedex 03.
- la Fondation de France - 40, avenue Hoche - 75008 Paris.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal de l'année 2017.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressées et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D122-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D122-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

